




Informations de base	
2024/2025(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité économique et social européen Subject 8.70.03.13 Décharge 2023	Procédure terminée


Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanislaw (ECR)	11/09/2024
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	SEDE Sécurité et défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	SANT Santé publique	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

25/06/2024	Publication du document de base non-législatif	COM(2024)0272 	
17/09/2024	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2025	Vote en commission		
01/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0054/2025	Résumé
06/05/2025	Débat en plénière		
07/05/2025	Décision du Parlement	T10-0082/2025	Résumé
07/05/2025	Résultat du vote au parlement		
08/10/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2025(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/00619

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE764.993	17/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.128	10/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0054/2025	01/04/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0082/2025	07/05/2025	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05754/2025	05/02/2025		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2024)0272 	25/06/2024		
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
		N10-0020/2024		

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024
------	---------------------------------	------------------------------------	------------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2025/1602 JO OJ L 08.10.2025

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité économique et social européen

2024/2025(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 538 voix pour, 96 contre et 27 abstentions, de **donner décharge** au Secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution, adoptée par 532 voix pour, 120 contre et 10 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière

Le budget final adopté pour le Comité s'élevait à **158.767.970 EUR** en 2023, soit une augmentation globale de 4,1% par rapport à 2022. La ligne budgétaire des rémunérations et indemnités a augmenté de 8,4% entre 2022 et 2023 en raison de l'inflation.

Son taux d'exécution budgétaire s'est élevé à 98,70% en 2023, le taux d'exécution des crédits de paiement étant porté à 90,67% en 2023. Le report de crédits de 2023 à 2024 s'est élevé à 13.827.713 EUR (soit environ 8,70% du budget du Comité pour 2023), ce qui représente une diminution par rapport au niveau de l'année précédente.

L'impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a continué de faire pression sur le budget du Comité en 2023, à travers la hausse de l'inflation et les ajustements salariaux, les difficultés dans les projets de construction en raison des retards et de la hausse des prix des matières premières, l'indexation des contrats de location, ainsi que l'indexation des contrats de services de maintenance et de sécurité.

Gestion interne, performance et contrôle interne

En 2023, le Comité a adopté 213 avis et rapports, contre 202 en 2022, et a organisé 146 auditions et 23 conférences, contre respectivement 116 et 29 en 2022. Les membres du Comité ont participé à 429 réunions, sommets et conférences de haut niveau en 2023, contre 345 en 2022.

Le Parlement a souligné que la **gestion efficace des ressources limitées** restait un défi majeur tout au long de l'année 2023 en raison des contraintes de personnel, aggravées par l'augmentation des activités dans le cadre d'une politique de personnel stable et continue.

Autres observations

Le Parlement a noté que :

- dans le domaine des opérations financières, le service d'audit interne (IAS) du Comité a adopté une nouvelle décision sur l'évaluation des risques en vue de la mise en œuvre d'une procédure simplifiée début 2023;

- l'adoption de la nouvelle stratégie de diversité et d'inclusion est en vigueur jusqu'en 2027;

- le **budget informatique** combiné du Comité et du CdR s'élevait à 12.700.000 EUR en 2023, contre 11.712.000 EUR en 2022, soit une augmentation de 8,4%. 350.000 EUR de ce budget (soit 3%) ont été consacrés à la cybersécurité en 2023 et 6,24% du budget total du Comité pour 2023 ont représenté des dépenses pour des actions mettant en œuvre la nouvelle «Stratégie numérique 2024-2026». Les députés ont exhorté le CESE à augmenter son budget consacré à la **cybersécurité** à au moins 10% de ses dépenses informatiques totales, conformément aux directives de l'UE en matière de cybersécurité, en garantissant une protection renforcée contre les cybermenaces, en particulier pour les données sensibles liées aux questions politiques et budgétaires;

- en 2023, le Comité a adopté une nouvelle procédure de traitement des **violations de données**, publié un guide de protection des données et mis en œuvre plusieurs initiatives de sensibilisation auprès de son personnel et de ses membres en 2023;

- des économies budgétaires et administratives ont été réalisées grâce à la **coopération interinstitutionnelle**;

- le Comité et le Parlement ont renégocié en 2023 et signé en 2024 leur **accord interinstitutionnel** qui vise à fournir des contributions plus pertinentes et plus opportunes tout au long du cycle législatif et à renforcer la coopération bilatérale.

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité économique et social européen

2024/2025(DEC) - 01/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI (ECR, PL) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023, section VI - Comité économique et social européen.

La commission compétente invite le Parlement européen à **donner décharge** au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2023.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport indique que le budget final adopté pour le Comité s'élève à **158.767.970 euros** en 2023, ce qui représente une augmentation globale de 4,1% par rapport à 2022. La ligne budgétaire relative aux rémunérations et aux indemnités a augmenté de 8,4% entre 2022 et 2023 en raison de l'inflation. Il a également noté que la répartition des crédits entre les autres lignes budgétaires dans le budget 2023 du Comité restait comparable à celle des années précédentes.

Le taux d'exécution du budget du Comité économique et social européen était de 98,70% en 2023. Les députés ont noté que le taux d'exécution des crédits de paiement est passé à 90,67% en 2023. Le report de crédits de 2023 à 2024 s'est élevé à 13.827.713 euros (soit environ 8,70% du budget du Comité pour 2023), ce qui représente une diminution par rapport au niveau de l'année précédente.

En 2023, le Comité a continué à améliorer le rapport coût-efficacité de ses activités, notamment grâce au travail hybride, à l'augmentation du télétravail, à la dématérialisation complète des circuits financiers et à la réduction de la consommation d'énergie.

Les députés ont noté que l'impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a continué à exercer une pression sur le budget du Comité en 2023, en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, des défis posés par les projets de construction en raison des retards et de la hausse des prix des matières premières, de l'indexation des contrats de location, ainsi que de l'indexation des contrats de services de maintenance et de sécurité.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Le rapport note que le Comité poursuit sa mission par le biais d'avis, qui se réfèrent à des propositions législatives faites par la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à agir, et d'avis exploratoires, qui alimentent les travaux de la Commission sur ses initiatives prévues, et que les positions du Comité peuvent être mises en évidence dans des résolutions ou incluses dans des rapports d'évaluation et d'information. En 2023, le Comité a adopté 213 avis et rapports, contre 202 en 2022, et a organisé 146 auditions et 23 conférences, contre respectivement 116 et 29 en 2022. Les membres du Comité ont participé à 429 réunions, sommets et conférences de haut niveau en 2023, contre 345 en 2022.

Les députés ont souligné que la gestion efficace des ressources limitées est restée un défi majeur tout au long de 2023 en raison des contraintes de personnel, aggravées par des activités accrues dans le cadre d'une politique de dotation stable et continue. Ils ont pris note du projet du Comité d'introduire une nouvelle approche de la planification stratégique de la main-d'œuvre et de l'affectation du personnel.

Le rapport note que, dans le domaine des transactions financières, le service d'audit interne (SAI) du Comité a adopté une nouvelle décision sur l'évaluation des risques en vue de la mise en œuvre d'une procédure simplifiée au début de l'année 2023.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont salué l'adoption de la nouvelle stratégie de diversité et d'inclusion, en vigueur jusqu'en 2027, et se sont félicités des actions spécifiques de sensibilisation au handicap entreprises au début de l'année 2024. Le Comité a également poursuivi son processus de réforme interne avec l'adoption d'une décision sur les dispositions générales d'exécution relatives aux enquêtes administratives et les règles d'exécution relatives aux procédures disciplinaires en 2023.

Numérisation, cybersécurité et protection des données

Le rapport note que le budget informatique combiné du Comité et du CdR s'élevait à 12.700.000 EUR en 2023, contre 11.712.000 EUR en 2022, soit une augmentation de 8,4%. Sur ce budget, 350.000 EUR (soit 3%) ont été consacrés à la cybersécurité en 2023 et 6,24% du budget total du Comité pour 2023 ont représenté des dépenses pour des actions de mise en œuvre de la nouvelle «stratégie numérique 2024-2026». Les députés ont exhorté le CESE à augmenter son budget de cybersécurité à au moins 10% de ses dépenses informatiques totales, conformément aux directives de l'UE en matière de cybersécurité, en garantissant une protection renforcée contre les cybermenaces, en particulier pour les données sensibles liées aux questions politiques et budgétaires.

Toujours en 2023, le Comité a adopté une nouvelle procédure de traitement des violations de données, publié un guide sur la protection des données et mis en œuvre plusieurs initiatives de sensibilisation à l'intention de son personnel et de ses membres en 2023.

Coopération interinstitutionnelle

Le rapport salue les économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CdR, avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, de l'infrastructure, de la logistique et de l'informatique, tout en conservant sa pleine autonomie institutionnelle.

Les députés ont également noté avec satisfaction que le Comité et le Parlement ont renégocié en 2023 et signé en 2024 leur accord interinstitutionnel qui vise à fournir des contributions plus pertinentes et plus opportunes tout au long du cycle législatif et à renforcer la coopération bilatérale.

Communication

En 2023, le budget global du Comité pour la communication a été porté à 2,15 millions d'euros, contre 1,5 million d'euros en 2022. Ce budget a été principalement alloué à quatre événements phares organisés en 2023, ainsi qu'à l'amélioration et/ou à la refonte des médias sociaux, du site web externe et de la production audiovisuelle du Comité, ainsi qu'aux publications destinées aux médias et à la presse.